

LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N° 67 OCTOBRE 1993

ISSN 029117 CCP 77.44.41 P

P.O.S. - et projet de révision

Monsieur CABANA, Adjoint au Maire de Paris, rapporteur du Projet de révision du Plan d'Occupation des Sols, et M. GRELETTY-BOSVIEL, Directeur de la Construction, nous ont adressé ce très gros dossier.

Il nous paraît améliorer utilement le précédent document qui datait de 1978. Nous apprécions tout particulièrement la diminution du COS Bureaux, sage prise en compte d'une crise qui modifie les perspectives futures d'aménagement du travail.

Mais nous souhaitons, devant le nombre imposant des "Bureaux à Louer" qui s'accroît tous les jours, qu'une mesure soit ajoutée dans le texte : "si un appartement a été transformé en bureaux et qu'ils restent inoccupés (non vendu - non loué pendant 2 ans) ils seront reconvertis à nouveau à usage d'appartement."

S'il reste difficile d'obliger à la reconversion des bureaux nouvellement construits à cet usage, cette mesure n'aurait pas les mêmes inconvénients.

Le nouveau COS-rez de chaussée en faveur du commerce, des professions libérales doit privilégier l'animation des rues. Et la suppression de l'exemption du COS pour les institutions de l'Etat évitera, sans doute, à l'avenir des débordements de locaux administratifs choquants...

Nous regrettons que l'aspect général de la circulation ne soit traité que sous son aspect stationnement, forcément limitatif. (à certaines heures, 30 % des voitures qui circulent, à Paris, . . . sont à la recherche de ce stationnement !)

Et nous nous demandons si les raisons qui ont amené la suppression de beaucoup d'espaces verts intérieurs protégés, 55 E.V.I.P. disparaissent ainsi dans notre arrondissement (à l'occasion de permis de construire?) Avenue Foch, Avenue Raymond Poincaré, Bld Bruix, etc.. C'est beaucoup, et c'est grave : ces "poumons" de la Ville ont leur utilité.

Nous tenons ce document à votre disposition.

EMPLOIS PARISIENS et DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

La Commission Diocésaine "Justice à Paris" nous a autorisés à donner un résumé de son excellente étude à ce sujet.

Les migrations alternantes sont un élément important de la vie de Paris et de sa région, non seulement en raison du temps passé entre habitat et lieu de travail, mais aussi à cause de la fatigue et son influence sur la vie familiale, et sur la difficulté, notamment pour les banlieusards et les provinciaux de s'insérer au lieu du domicile, vu l'heure tardive du retour, le soir.

Malgré quelques améliorations dans les transports en commun depuis une dizaine d'années, la situation a empiré entre les deux derniers recensements tant par le nombre de ceux qui se déplacent, que par la durée de ces déplacements en raison du départ de nombreux établissements de toutes tailles et de la nécessité pour les revenus "modestes" ou même "moyens" d'aller de plus en plus loin de la Capitale pour se loger à des prix raisonnables.

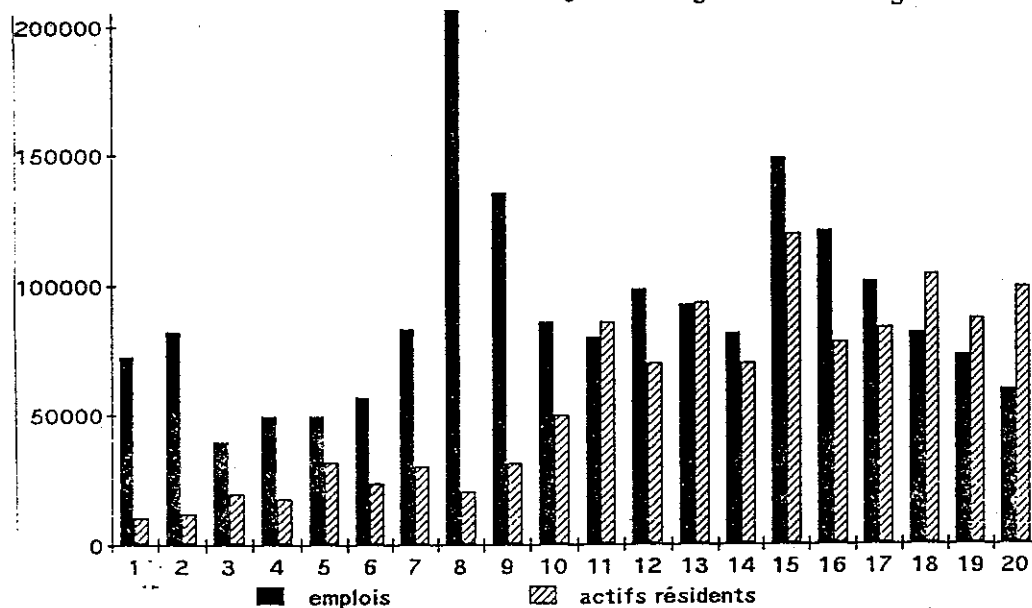
Quelques données statistiques, d'après le recensement de 1990 :
- ACTIFS et EMPLOIS par arrondissement :

Le Taux d'emploi est le rapport entre le total des emplois et les actifs résidents. Pour Paris, il s'élève à 1,58 % soit environ 1.800.000 emplois pour 1.130.000 actifs vivant à Paris.

Ces emplois sont tenus par environ 1.020.000 soit 56 % par des habitants d'I.D.F. ou de province et environ 780.000 par des parisiens. Mais il y a de grandes inégalités entre les arrondissements :

Le 16° est proche de la moyenne parisienne : 1,56. On note un déficit important d'emplois dans l'Est Parisien 18° (0,78), 19° (0,83), 20° (0,60). Tandis que les arrondissements du Centre Ouest ont un surplus d'emplois 1° (6,91), 2° (6,81), 9° (4,31) et surtout 8° : (10,26) !

Ces disparités augmentent les flux de déplacement déjà considérables entre Province et Paris.



Stabilité et Déplacements journaliers pour le travail

Les "stables" sont ceux qui habitent et travaillent dans le même arrondissement.

L'addition des stables et de ceux qui sortent correspond au total des actifs, mais évidemment pas au nombre des emplois, l'ensemble de ceux-ci n'étant pas remplis par les résidents.

Globalement 35 % des 1.130.000 actifs travaillent dans leur arrondissement de résidence et 65 % en dehors (mais pas tous hors Paris Ville.)

Pour le XVI°, sur 75.000 actifs-résidents, 32.000 sont "stables" 43 % et 43.000 travaillent à l'extérieur.

L'arrondissement le plus stable est le VIII°, le seul où ceux qui travaillent sur place (11.000 soit 52 %) dépassent ceux qui "s'expatrient" (10.000 soit 48 %)

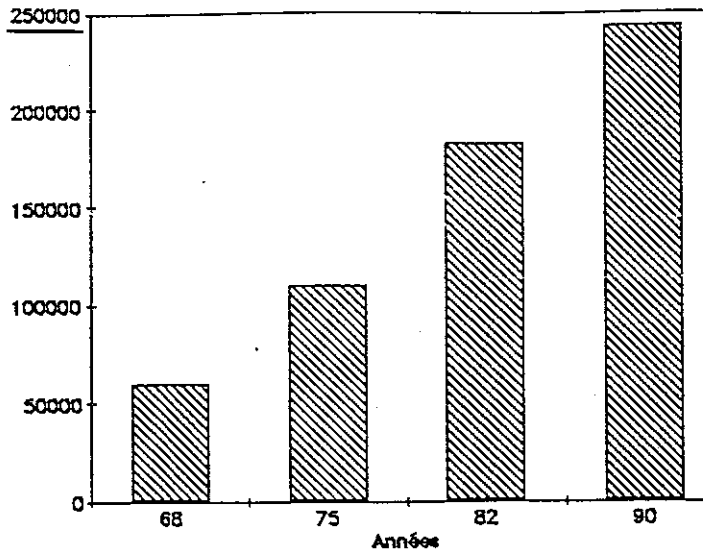
L'arrondissement le moins stable est le XI^o dont les 105.000 actifs résidents se partagent en 25.000 travailleurs sur place (24 %) et 80.000 sortants, (76%).

Il est intéressant de noter que Paris, malgré les efforts de décentralisation (notamment dans l'Industrie) a vu son nombre d'actifs venant de l'extérieur augmenter encore légèrement entre 1975 et 1990 (+10.000) provenant essentiellement de la grande couronne et surtout de province.

Progression des déplacements journaliers Province/I.D.F.

Cette progression des arrivées quotidiennes des provinciaux pour travailler en région parisienne est un fait grave qui n'est pas sans poser des questions.

DEPLACEMENTS JOURNALIERS
PROVINCE VERS ILE-DE-FRANCE



Aujourd'hui, ces 250.000 personnes travaillent :

- 40 % dans Paris
- 30 % en Petite Couronne
- 30 % en grande Couronne

Conclusion : Ce que ne disent pas les chiffres c'est le coût humain et social des nombreux déplacements "domicile/travail" avec ses conséquences sur la vie des personnes, des familles.

Ce terme de "Francilien" recouvre une réalité qui se joue des frontières administratives

Ce constat nous invite à être très attentifs au débat concernant le futur schéma directeur de la Région.

N.B. Si vous souhaitez recevoir l'intégralité de cette étude demandez la à la "Commission Diocésaine "Justice à Paris" 8, rue de la Ville l'Evêque - 75.384. Paris Cédex 08.

ASSOCIATION de SAUVEGARDE rue MALLET-STEVENS

Cette Association, Adhérente de XVI^o Demain, nous a aimablement invités à son Assemblée Générale, le 28 Juin dernier.

Grâce au rapport moral de son Président, l'acteur Claude PIEPLU, nous avons appris que la rue, en tant que telle, n'est pas classée en SITE et que seules sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les façades et couvertures (sauf surélévations) des hôtels 2, 4, 6, 7 et 12 rue Mallet Stevens et 9 rue du Dr Blanche.

La rue n'étant plus "voie privée" mais domaine public, l'association intervient auprès des Services de Voirie pour que des améliorations soient apportées (poteaux indicateurs et plots pour empêcher le stationnement très inesthétiques, état de la chaussée défectueux, tranchées EDF mal raccordées, non utilisation des poubelles plastiques, ordures ménagères enlevées trop tardivement...) pour que la rue soit accueillante et digne de l'intérêt que lui portent étrangers ou étudiants qui viennent "voir".

Par ailleurs l'Association qui a organisé il y a peu de temps une exposition Mallet-Stevens à la Mairie du XVI^o s'intéresse à l'entretien et au classement des œuvres de cet artiste (Villa Cavois à Croix, Villa de Noailles à Hyères, etc..)

Il faudrait beaucoup d'Associations comme celle-ci pour veiller sur notre Patrimoine.

- Et saviez-vous que les lampadaires de la Place du Trocadéro et de l'Avenue du Président Wilson ont été conçus par Mallet-Stevens ?

- Deux intéressants articles sur Mallet-Stevens viennent de paraître dans le Monde (19/20 septembre). Nous pouvons en envoyer copie si vous le souhaitez.

UN GRAND CENTRE DE TRI DES DECHETS EN ILE DE FRANCE

Michel ELBEL, Conseiller de Paris et du XVI^e arrondissement est le Président du SYTCOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne - plus de 80 communes adhérentes, toutes situées en zone urbaine dense) Il nous a invités à l'inauguration du Centre de Romainville.

Visite intéressante et fort instructive !

Le SYTCOM, créé en 1984, traite plus de 2,4 millions de tonnes de déchets ménagers annuellement (plus de 15% de la production nationale).

Il incinère actuellement 4 fois le volume de l'Arche de la Défense. Après incinération, le volume résiduel mis en décharge correspond au 1/10 du volume initial, soit 2/5 du volume de l'Arche !

La quantité et la composition de ces déchets ménagers évoluent : elles reflètent le comportement des consommateurs, elles ne cessent d'augmenter (1 %/an environ.)

En 1993, une poubelle contient une quantité importante de papier, carton, verre, aluminium, plastique, bois, journaux qui peuvent être récupérés - s'ils ne sont pas mélangés à la partie putrescible des déchets - d'où la création d'une chaîne de tri spécifique.

Ce Centre de Romainville doit favoriser le développement des collectes sélectives. Plusieurs autres sont prévus sur le territoire de l'Ile de France.

C'est un programme important. Il relève quelques uns des défis de la vie moderne : traiter des déchets ménagers, les valoriser tout en préservant l'environnement, nouvelle et grande exigence des citoyens.

Nous ne pouvons qu'approuver... et admirer une belle réalisation dont l'architecture a été particulièrement étudiée.

Et Peut-on à cette occasion, rappeler le document "Mairie de Paris" Direction de la Protection de l'Environnement "Protégeons l'Environnement dans le XVI^e" que vous trouverez à la Mairie. Il donne le calendrier de la collecte des papiers et l'emplacement des conteneurs à verre.

IL EST DUR DE VIEILLIR EN FRANCE

12,8 % de la population en France a 60 ans (à Paris 15,6 %) et 7,1 % a 75 ans et plus (11,2 à Paris (chiffre INSEE)

Depuis quelques décennies, la longévité s'accroît, de 10 à 20 ans, surtout chez les femmes.

Et la Mairie du XVI^e a célébré plusieurs centaines depuis quelques années.

Tout devient malaisé pour cette population âgée : une

.....

démarche administrative, utiliser les transports en commun, que d'escaliers, de marches si hautes !

Les handicapés sont condamnés à rester chez eux, avec pour seul plaisir la télévision !

S'ils ont envie de cinéma, de théâtre, d'exposition, combien auront le privilège d'y accéder par une rampe ou un ascenseur ... malgré la loi de 1976 sur l'accessibilité aux handicapés.

Certes, on peut se réjouir des trottoirs abaissés, mais que faire si l'on veut utiliser métro, autobus ou train ? Aux USA, les marches de tous les transports en commun s'abaissent au niveau du sol. Rien de tel à Paris !

Quelques efforts dans le métro : des escaliers roulants pour monter .. mais pas pour descendre, sauf cas exceptionnel (R.E.R. Etoile)

Autre problème quand on vieillit (et cela arrive à tous, même aux plus jeunes de nos ministres) quand le vertige saisit en descendant des escaliers sans rampes, ceux du Petit Palais ou d'établissements administratifs !

Dans les aéroports, on regrette l'absence de petites voitures électriques, beaucoup d'autres pays les ont découvertes - et même un musée à Mulhouse - pour soulager jeunes et vieux d'une longue et pénible marche.

Il faut prendre conscience que la société doit s'adapter au réel vieillissement de sa population. (Cela pourrait d'ailleurs créer quelques emplois pour de jeunes chômeurs).

Cela nous demandera beaucoup d'effort de tous ordres et de respect pour nos aînés.

POURQUOI FAIRE SIMPLE ?

"Autrefois", la ligne de métro n°10 Gare Austerlitz - Porte d'Auteuil présentait dans ce dernier quartier la particularité d'une "boucle" enserrant les rues d'Auteuil et Molitor, après une escapade vers cette Porte.

Les voyageurs partant de celle-ci à destination de l'Est parisien vers Austerlitz prenaient tout simplement une rame à cette station. C'était trop simple !

Plus près de nous, le prolongement de cette ligne vers Boulogne apportait une première complication : certaines rames filaient vers la nouvelle destination, d'autres "se retournaient" vers la gare d'Austerlitz : des indications lumineuses colorées permettaient tout de même la bonne orientation.

Désormais, pour aller d'Auteuil vers la Gare d'Austerlitz : prendre la direction Boulogne, changer à Jean Jaurès, revenir sur ses pas !!

La RATP laisse tout de même la possibilité de prendre le métro à la station Michel Ange-Molitor !

LE PETIT TRAIN EST MORT

La Ligne Cardinet-Auteuil construite en 2 ans, il y a 140 ans, fut inaugurée en mai 1854.

Un viaduc construit de 1865 à 1867 de la Gare d'Auteuil vers la rive gauche suivait le bld Exelmans et franchissait la Seine, à l'emplacement de l'actuel Pont du Garigliano. Il fut démoli en 1958 pour la construction de ce dernier et l'élargissement du boulevard.

Pour mémoire, citons la réalisation en 1867 de l'embranchement de la gare Henri Martin vers le Champ de Mars, conservé pour assurer la liaison Éimont-Invalides.

Il reste à évoquer, avec une pointe de nostalgie, l'ultime désaffectation de la section Muette-Auteuil par la dépose Juillet dernier des rails et traverses en bois.

Ultime disgrâce, les rails sectionnés et les traverses ont été évacués par camion : revanche de la route sur la voie ferrée. ?

CICA et Concertation ?

Avant les vacances, la Plateforme des Comités Parisiens d'habitants a fait une enquête sur le fonctionnement des CICA (Comités d'Initiative et de Consultation d'arrondissement) créés en 1982.

Quelques constatations : "Dans la plupart des cas, le CICA sert d'alibi aux Maires pour dire qu'ils rencontrent les associations en présence des Conseillers d'Arrondissement. En ce sens, ils remplissent au minimum les conditions fixées par la Loi, mais se refusent dans les faits à travailler avec le mouvement associatif préférant écouter l'avis des militants de leurs partis ou des associations qu'ils ont eux-mêmes créées.

" S'en suit un profond malaise qui entraîne un commencement de révolte du milieu associatif qui hésite de moins en moins à attaquer les décisions des Maires devant les tribunaux et obtient souvent gain de cause.

" Comment contraindre les municipalités à un minimum de concertation sur des projets concernant le cadre de vie des habitants (urbanisme, circulation, transports, animation, etc.). Un pouvoir politique, quel qu'il soit, doit expliquer les raisons de ses décisions et rechercher le dialogue, s'il veut rester crédible.

" Il n'est d'ailleurs pas évident que la voie législative soit la meilleure solution puisque l'expérience des CICA a montré les limites en ne réussissant pas à organiser une véritable concertation.

" Les associations responsables, proches des habitants, qui pensent à l'intérêt général plus qu'à la défense d'intérêts particuliers, doivent insister pour que les municipalités les consultent, les écoutent et ne rejettent pas leurs avis sans les avoir, au minimum, étudiés."

Ce thème sera celui du 19° congrès du CARNACQ (carrefour national des associations d'habitants et comités de quartier) qui se tiendra à Paris au printemps prochain. Il analysera les difficultés que nous avons à nous faire entendre, et tentera de proposer des solutions.

Une INFORMATION : du 4 au 22.10.93 a lieu à la Mairie du XVI° une Enquête publique relative au classement et à la fixation des alignements de la rue des Eaux.

Elle ne semble pas comporter de "graves modifications". Mais jugez-en vous-même en consultant le dossier.

Une Réponse de M. Pierre BOLOTTE au sujet de perspectives éventuelles de constructions au carrefour Pompe/rue de la Tour qui inquiètent profondément les riverains ; "Il n'y a aucun élément nouveau. Vous connaissez l'opposition formelle du Sénateur-Maire et de moi-même aux projets d'un promoteur éventuel de bâtir là des immeubles de hauteur inadéquate. Nous maintenons notre position à cet égard, en ce qui concerne en particulier le long du trottoir qui va de la Mission Espagnole au carrefour et tournant dans la rue de la Tour. Ils sont souvent en état médiocre, ce qui est fâcheux, mais au moins se situent à une hauteur convenable pour les riverains."

Nos adhérents sont-ils rassurés désormais ?